

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 septembre 2011
(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. GUILLERET – TACHON – ETIENNE – JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL
MM. MOY – JAN – JEHAN – GETAIN – LE CORRE – Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN –
Mmes BOISHARDY – CHOUPEAUX – MM. HICQUEL – LE TINNIER – Mme LE BARS

Secrétaire de séance : M. LE TINNIER

Le compte rendu de la réunion du 22 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

SALLE DES SPORTS

1°) – Point sur l'avancement des travaux

Ceux-ci ont débuté comme prévu le 1^{er} juillet et le planning d'exécution est respecté.

2°) – Point sur le financement des travaux

Monsieur Le Maire fait un point financier :

Coût des travaux : 1 147 346.54 € TTC (959 319.81 € HT) dont maîtrise d'œuvre : 106 201.09 €
travaux : 1 037 001.02 €
divers : 4 144.43 €

Subventions déjà accordées

Dotation de Développement Rural	74 225 €
CNDS (accessibilité)	70 000 €
Réserve parlementaire	40 000 €
Contrat de Territoire	58 648 €
Total	242 873 € soit 25.31 % du coût HT des travaux

Demandes en cours

CNDS (travaux) 137 805 € soit 14.36 % du coût HT des travaux
ADEME et Comité National Handisports

3°) – Devis ERDF

3.1 – Modification du raccordement électrique

Le coût pour la modification du raccordement sans extension de réseau est de 1 558.91 € TTC.

3.2 – Raccordement pour l'installation de production photovoltaïque

Le coût de ce raccordement est de 1 414.69 € TTC.

AMENAGEMENT PAYSAGER « Rue de la Poste »

Un projet d'aménagement paysager va être réalisé « Rue de la Poste » entre l'entrée du Foyer « Roger JOUAN » et l'oratoire, sur environ 60 ml. Ces travaux allieront harmonieusement la pierre (construction de murets avec bancs intégrés) et le bois avec des traverses en azobé (posées verticalement et horizontalement). Des plantations seront réalisées ultérieurement. Le coût des matériaux est estimé à 3 000 € TTC. La pose sera effectuée en régie par les agents des services techniques.

ECHANGE DE TERRAIN

Un échange de terrain, en limite du Hameau de la Rode, va être réalisé entre Monsieur et Madame GUIDEC André et la commune. Cet échange se fera sans soulte mais avec prise en charge des frais de notaire et de bornage par la commune.

HAMEAU DE LA RODE

Le Conseil Municipal approuve le plan de composition ainsi que le cahier des charges et le règlement de ce lotissement.

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur Le Maire présente le projet de réforme des collectivités territoriales proposé par Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor. Il fait part des discussions déjà engagées au sein de la CIDERAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité propose d'accepter toutes les communes ou communautés de communes qui souhaitent intégrer la CIDERAL mais sans compétence supplémentaire (notamment scolaire).

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

La loi du 7 décembre 2010 a modifié le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité. Ces taxes sont calculées d'après un barème établi par mégawatheure en fonction des caractéristiques des abonnements souscrits. La commune ayant délégué la compétence « électricité » au Syndicat Départemental d'Electricité, c'est ce dernier qui perçoit la taxe sur la consommation finale d'électricité.

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi de Mme FRIN Laëticia et de Mme PRISE Annie vont être renouvelés pour 6 mois sur une base respective de 25 H/semaine et 28 H/semaine. L'Etat prend en charge à hauteur de 70 % le salaire et les charges patronales à raison de 20 H/semaine. Un appel à candidatures va être lancé pour le recrutement d'un autre agent en CAE (20 H/semaine).

DEPART A LA RETRAITE D'UN ENSEIGNANT DE L'ECOLE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal décide de participer à l'achat d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite de tout enseignant de l'école publique qui a exercé au moins pendant 10 ans à LA MOTTE. La participation sera calculée sur la base de 10 € par année d'ancienneté.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal prononce l'admission en non valeur des titres qui n'ont pu être recouverts par la Trésorerie de Loudéac pour un montant de 538.21 €.

PLAN EUROPEEN D'AIDE AUX PLUS DEMUNIS

La Cour Européenne de Justice a demandé le 13 avril 2011 à l'Union Européenne de limiter le Plan Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD).

Ce plan d'aide permet aux associations caritatives qui en bénéficient de distribuer des denrées alimentaires à ceux de nos concitoyens qui vivent dans la misère.

Dans les Côtes d'Armor, ce Plan d'Aide représente 60 % des denrées distribuées, soit 693 700 repas par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- renouvelle son soutien à toutes les associations caritatives qui agissent sur le terrain au bénéfice des plus démunis.
- affirme son inquiétude face aux menaces qui pèsent sur ce Plan Européen d'Aide aux plus Démunis.
- demande au Ministre de l'Agriculture de faire tout ce qui est nécessaire pour que, dans le cadre de la Politique Agricole Commune dont dépend ce plan, une solution durable soit trouvée afin que l'Union Européenne puisse continuer l'action des associations caritatives dans des conditions qui permettront de garantir la sécurité alimentaire des 500 millions d'européens et plus particulièrement des plus démunis d'entre eux.

QUESTIONS DIVERSES :

1°) – Repas du CCAS

Le repas offert par le CCAS aux personnes âgées de 70 ans et plus sera servi à la salle ATHENA le dimanche 2 octobre à partir 12 H 30.

2°) – Accueil des nouveaux mottérieux

L'accueil des nouveaux mottérieux se fera le vendredi 7 octobre à 19 H en mairie.